



# TAXE D'APPRENTISSAGE

SOUTENEZ NOS ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

## POURQUOI NOUS SOUTENIR ?

- + Favoriser le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées via des actions favorisant la rencontre directe.
- + Innover pour créer des passerelles entre demandeurs d'emploi, chefs d'entreprises et partenaires de l'emploi.
- + Faire connaître et promouvoir vos métiers et vos actions en matière de RSE.



**6100**

Personnes  
accompagnées  
chaque année

**2100**

Entreprises  
engagées

**3000**

Solutions  
professionnelles  
chaque année



# COMMENT ?

La taxe d'apprentissage, due par toutes les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit leur statut, permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

Elle comprend une part appelée « solde de la taxe d'apprentissage » (13 % - ancien « hors quota » de 26% ) destinée à financer les formations initiales technologiques ou professionnelles (hors apprentissage) et les organismes spécialisés dans l'orientation, ou l'insertion ( dont le CREPI Normandie).

**Vous avez la possibilité de verser une partie de votre « solde de la taxe d'apprentissage ».**

## Taxe d'apprentissage

*TA = 0.68% de la masse salariale annuelle brute*

87%  
Financement de  
l'apprentissage

Part destinée au financement de l'apprentissage  
(anciennement part quota)

**Versement à l'OPCO de l'entreprise**

**13% DÉPENSES LIBÉRATOIRES  
(SOLDE)**

Versement direct pouvant être effectué au CREPI Normandie qui figure sur  
la liste 2020 des organismes habilités à recevoir le solde de la taxe d'apprentissage éditée par la Préfecture de Normandie

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-apprentissage>

**Cette réforme risque d'impacter fortement le CREPI Normandie dont la collecte de l'ancien hors quota représente 1/4 du budget annuel, aussi n'hésitez pas à nous aider en diffusant largement notre mailing.**



**Contactez-nous pour en savoir plus !**

CREPI Normandie

blandine.husson@crepi.org / 06 72 32 03 15—02 35 69 67 39

<https://www.crepi.org/le-reseau-crepi/detail/crepi-normandie.html>





# FORMULAIRE DE PROMESSE DE VERSEMENT

## LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

*Ce formulaire nous permet de vérifier que votre versement a bien été effectué.*

Un reçu vous sera délivré pour attester de votre versement

*Merci de le compléter et de nous le retourner avant le 31 mai 2020*

### ENTREPRISE

Nom :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
N°Siret :	Code APE :
Montant de versement envisagé : ..... euros	
<b>Contact entreprise</b>	
Nom/Prénom :	Fonction :
Téléphone :	E-mail:

Le règlement se fait par virement (*de préférence*) ou chèque bancaire à l'ordre du **CREPI NORMANDIE**.

#### Références bancaires :

*Mentionner « Versement solde TA » en objet*

BNP PARIBAS - Agence NORMANDIE ENTREPRISES (02479)

Code banque : 30004 Code guichet : 02479

N° de compte : 00010339803 Clé RIB : 47

IBAN : FR76 3000 4024 7900 0103 3980 347

BIC : BNPAFRPPCRO

**Date, Signature et cachet :**

CREPI Normandie

6 rue Jean Rostand 76140 LE PETIT QUEVILLY

blandine.husson@crepi.org / 06 72 32 03 15—02 35 69 67